

Négationnisme. Interview à Yves Ternon

auteur d'essais sur la Shoah et le génocide arménien

1) En Italie suivant un cas de négationnisme à l'université de Teramo les Communautés Juives demandent la sanction pénale du négationnisme. Pensez-Vous ceci serait une normale adaptation de l'Italie au reste de l'Europe ou serez-Vous d'un avis différent? Qu'est-ce que Vous pensez?

Pour lutter efficacement contre le négationnisme, il faudrait, en plus d'une loi nationale, une loi adoptée par l'Union européenne.

2) Pouvez-Vous nous donner des informations adjournées sur le débat français à propos d'une loi similaire punissant le négationnisme du génocide arménien?

En France, un projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale en 2006, mais il reste bloqué au Sénat, le gouvernement français refusant de le soumettre à un vote, pour des raisons diplomatiques.

3) La négation de la Shoah et celui du génocide arménien sont-elles similaires ou différents? Pouvez-Vous expliquer les points communs et les différences?

Les négations sont adaptées à chaque génocide. Elles présentent des points communs : mêmes méthodes de mensonge. Mais les formes sont différentes, ainsi que les auteurs. Pour la Shoah, la négation est le fait d'antisémites, qu'ils se déguisent ou non sous le masque de l'antisionisme. Les négationnistes nient tout en bloc : il n'y a pas eu de génocide des Juifs !!! Pour le génocide des Arméniens, la négation est le fait d'un État : c'est un négationnisme d'État. IL reconnaît des morts, mais en réduit le chiffre et surtout nie l'intention criminelle, donc le crime de génocide.

4) Croyez-Vous il faut toujours défendre la liberté d'expression ou elle puisse trouver des limites?

Toute la problématique est là. Il existe des limites à la liberté d'expression. Ce sont ces limites qu'il faut définir en fonction des nuisances que crée cette liberté.

5) Pensez-Vous que la liberté de recherche académique puisse ressentir négativement d'une prohibition ou le projet de loi français déjà tien en compte la vérité établie par les historiens?

Des historiens français ont dénoncé les lois dites « mémorielles ». Or cette formule est erronée. On ne devrait pas parler de lois mémorielles, mais de lois sanctionnant un délit : la négation d'un génocide.

6) Aujourd'hui y-a-t-il en France des peines pour ceux qui font du négationnisme de l'un ou de l'autre génocide?

En France, la loi Gayssot, votée en 1990, permet de sanctionner la négation de la Shoah, mais il n'y a pas de loi sanctionnant la négation du génocide arménien.

7) Est-il le négationnisme un produit de l'ignorance ou une intention délibéré à mentir?

Le négationnisme est un mensonge délibéré. Ceux qui fabriquent telle ou telle forme de négation d'un génocide savent qu'ils mentent. Bien sûr, ceux qui acceptent leur version mensongère, sont souvent abusés.

8) Pensez-Vous que la Turquie interfère dans le débat français sur la loi? Comment jugez-Vous le comportement turque et la réponse française?

La Turquie fait pression sur le gouvernement français par des menaces diplomatiques et économiques. Le gouvernement français estime qu'une loi sanctionnant la négation du génocide arménien ne vaut pas de courir ces risques.

9) Est-ce que la Turquie pourrait faire quelque chose pour faiblir le négationnisme d'Etat turque?

La solution ne peut venir que de l'intérieur de la Turquie. Il y a des mouvements d'intellectuels qui réclament la vérité sur le passé, mais les deux forces politiques en Turquie, l'AKP et l'armée, sont hostiles à toute reconnaissance du génocide des Arméniens.

10) Comment peut-on affronter de la négation de la Shoah commise par l'Iran et aux Pays arabes?

Il est très difficile d'affronter cette négation. Le plus souvent, on ne peut rien faire, car tout dialogue est impossible avec des menteurs. La seule réponse est de développer l'enseignement de ces deux génocides, dans les écoles, les universités et sur Internet.